



Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 085-248500621-20201209-D33_20DEC-DE

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 09 décembre 2020

Date de convocation : 02 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 09 décembre dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni Espace Herbauges, Les Herbiers, sous la présidence de Madame Véronique BESSE – Présidente.

LES HERBIERS : Véronique BESSE – Christophe HOGARD – Angélique REMIGEREAU - Luc SOULARD à partir de la délibération n°4 – Roger BRIAND – Odile PINEAU – Patrice BOUANCHEAU – Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD – Hélène CHENAIS – Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD – Joseph LIARD – Aurélie TURBÉ

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA - Philippe ALBERT - Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER - Elodie BRANGER

VENDRENNES : Roseline PHILIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice 37

Nombre de conseillers présents : 33 de la délibération n°1 à 3 – 34 à compter de la délibération n°4

Nombre de conseillers votants : 35 de la délibération n°1 à 3 – 36 à compter de la délibération n°4

Pouvoirs :

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Odile PINEAU

David RIMBAUD avait donné pouvoir à Franck GAUTHIER

Excusée :

Bénédicte GARDIN

Secrétaire de séance : Sophie SIONNEAU

- **33. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE 2019 – VENDEE EAU – PRESENTATION SYNTHETIQUE –**
Rapporteur : Jean-Louis LAUNAY

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) imposent aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable ou de l'assainissement, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

En application de ces articles, Vendée Eau a établi son rapport 2019 sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable.





Envoyé en préfecture le 15/12/2020
Reçu en préfecture le 15/12/2020
Affiché le 
ID : 085-248500621-20201209-D33_20DEC-DE

Département de la Vendée

Ce document est consultable en intégralité sur le site internet de Vendée Eau <http://www.vendee-eau.fr> , Espace Abonnés à la rubrique Documentation

Ce rapport annuel est un document obligatoire, qui doit permettre d'assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers mais aussi de faire un bilan annuel du service afin d'améliorer sa qualité.

Compte tenu de l'exposé qui précède,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 17 novembre 2020,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2020,

Le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité de service 2019 – Vendée Eau.

Pour copie conforme,
Véronique BESSE,
Présidente

Affiché le 15 DEC. 2020

